



Responsabilité managériale - sujet compliqué sur prime d'objectif

Par MarieMasson1

Bonjour à tous,

Je vais décrire mon problème le plus concisément possible.

Lors de mon embauche en CDD par mon entreprise en août 2022 les RH m'ont informé des primes auxquelles j'ai droit.

Lors de mon arrivé en poste, mon manager m'a informé que ce n'était pas possible comme les CDD ne sont pas éligibles au prime. Je lui ai demandé de vérifié avec les RH.

Les jours passent, je me résigne à cette idée en pensais avoir mal compris lors de mon entretien comme mon responsable me confirma à plusieurs reprise ne pas être éligible. Je passe donc toutes mes ventes (qui permettent d'atteindre un objectif pour avoir cette prime de 300 euros net) à mes autres collaborateurs pour les aider à atteindre le leur.

Depuis l'année dernière je suis passer en CDI. Cette année une nouvelle CDD est arrivée qui elle bénéficie des primes. Je me suis donc rendu compte de m'être fait avoir.

J'ai donc informer mon responsable de cette injustice et il m'a répondu ne rien pouvoir faire comme aucune des ventes n'est à mon nom sur cette la période. Je lui ai répondu que je le savais comme c'était sur ses instructions que je n'avais pris aucune vente.

Il ne souhaite pas informer les RH de son erreur car ce n'est apparemment pas la première fois qu'il se trompe. Cela fait des mois que cela s'est produit est-ce trop tard ?

Savez vous ce que je peux faire ?

Des personnes me disent de laisser couler pour ne pas être en mauvais terme avec mon responsable et mes collègues me disent que c'est inadmissible et qu'il ne peux pas s'en sortir comme ça.

Je suis vraiment dans une position délicate. J'aimerais prévenir le siège dans l'espoir de récupérer ma prime suite à une erreur qui n'est pas de mon fait.

Que dit la loi du travail dans ce genre de cas ?

Par morobar

Bonjour,

Que dit la loi du travail dans ce genre de cas ?

La loi PEUT dire que vous avez falsifié les résultats d'une équipe en dispersant vos résultats sur le compte des autres agents.

Et de ce fait coupable d'une faute grave méritant une sanction allant jusqu'au licenciement.

Par MarieMasson1

Bonjour, merci beaucoup pour votre retour.

Même si cela a été réalisé sur order de mon manager ?

Par morobar

Analysons la situation:

a) de votre point de vue

* Votre manager vous a induit en erreur

* Vous avez réparti vos performances sur les autres salariés en CDI, ce qui leur a permis d'obtenir ou d'augmenter une prime de performance

* vous désirez que ces imputations de commandes soient refaites de sorte que vous puissiez bénéficier d'une prime rétroactivement

b) point de vue de l'entreprise.

* un manager incompétent qui en outre se rend complice du trucage des résultats

* un salarié qui truque ses performances ce qui permet à d'autres salariés (complices à cette occasion) de percevoir des gratifications injustifiées.

Il y a de la sanction dans l'air, un problème de confiance envers toute une équipe.

A vous de voir.

Par MarieMasson1

Je vous remercie beaucoup. Vous m'avez aidé à prendre du recul sur la situation. Je n'avais pas vu les choses sous cet angle. Je vais rien faire pour ne pas nuire à qui se soit par contre mon manager a perdu ma confiance. Encore merci de votre aide !

Par morobar

J'ai un peu grossi le trait du crayon.

Il est très possible que l'entreprise réponde ne pas pouvoir revenir sur ces éléments et classe la demande sans suite. Mais ce qui est certain sont les traces que laissera cette affaire, en terme de confiance...